

Débutons ensemble

Le retour des loques...

Des foyers de loque européenne (Stambruges, Roucourt) et américaine (Lierde, Rochefort, Grammont, Pepingen, Okegem, Brakel, Lokeren, Gooik, Kester, Elingen) ont été récemment détectés en Belgique. Les foyers ont été circonscrits et les mesures sanitaires ont été prises par l'AFSCA. Il faut cependant rester vigilant et suivre les consignes sanitaires. Selon l'Arrêté Royal du 03/02/2014, la loque américaine et la loque européenne sont deux maladies à déclaration obligatoire soumises à l'application du chapitre III de la loi du 24/03/1987 relative à la santé des animaux. Des zones de protection sont établies par l'AFSCA dans lesquelles « il est interdit aux apiculteurs de vendre, de commercialiser, de transporter, de louer, de prêter et d'emprunter, de se débarrasser des colonies, des reines, des rayons, des ruches ou des ustensiles annexés. (...) Il est en outre interdit aux sociétés apicoles qui mettent du matériel à la disposition de leurs membres, de prêter celui-ci à des apiculteurs établis dans la zone de protection. » L'AFSCA procède aux enquêtes épidémiologiques d'usage. L'apiculteur qui constate un problème doit immédiatement en faire la déclaration à l'Unité Provinciale de Contrôle (UPC - <http://www.afsca.be/upc/>) dont dépend le rucher (c'est la localisation du rucher qui importe dans le cas de transhumance par exemple).

En cas d'atteinte par la loque (présence de symptômes cliniques), les mesures suivantes sont d'application pour les colonies atteintes:

- les abeilles sont détruites et brûlées ;
- les ruches en paille et les rayons sont brûlés ;
- les ruches, les cadres et le matériel susceptibles d'être contaminés sont soigneusement nettoyés et désinfectés suivant les instructions de l'Agence ;
- le miel ne peut en aucun cas être rendu aux abeilles, sous quelque forme que ce soit.

En cas de contamination de colonies d'abeilles ou de matériel biologique par la loque, l'Agence décide d'appliquer les mesures précédentes ou bien des mesures d'assainissement selon ses instructions (par exemple passage des colonies par essaim nu et désinfection du matériel). La destruction des colonies peut être indemnisée sur demande à l'UPC (indemnité de 125€).

Loque américaine

La bactérie *Paenibacillus larvae* est à l'origine de cette maladie du couvain. Elle produit des spores (véhiculées par les abeilles adultes, l'essaimage, le matériel utilisé, le nourrissage avec du miel ou du pollen atteints) qui peuvent contaminer les larves de moins de 2 jours et les larves plus âgées en cas de forte infestation. Le couvain est clairsemé et contient les restes de larves atteintes. Les opercules, d'une

couleur plus foncée que la normale, sont affaissés et perforés. Un couvain atteint émet une odeur caractéristique de terre. En cas de doute, faites le test de l'allumette : enfoncez le bout d'une allumette dans une cellule. S'il en sort un contenu visqueux et filandréux, c'est la loque américaine.



Loque américaine : le fameux «test de l'allumette» : la larve morte «file» comme de la colle.

Loque européenne

La bactérie *Melissococcus plutonius* est à l'origine de cette autre maladie du couvain qui touche les larves de moins de 2 jours. Le couvain, mosaïque, n'est plus operculé. Les larves deviennent jaunes-brunes puis dessèchent et se détachent. Le couvain émet une odeur de pourriture. La contamination se fait par les nourrices et les nettoyeuses, par l'introduction

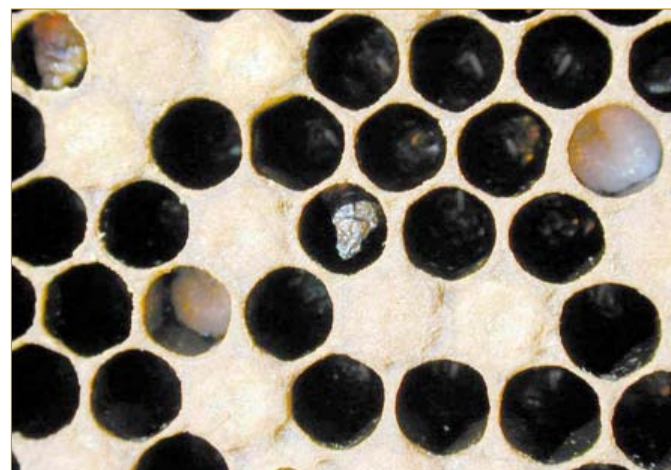
d'abeilles contaminées (achats d'abeilles étrangères, cueillette d'essaim contaminé) ou par l'utilisation de matériel contaminé. Il est toujours recommandé de nettoyer le matériel.

Il est de la première importance d'être enregistré auprès de l'AFSCA pour bénéficier des conseils des assistants apicoles et vétérinaires que l'agence peut envoyer sur le terrain en cas de risques. Par ailleurs, c'est le seul moyen d'être indemnisé en cas de problèmes.

Agnès FAYET

<http://www.facw.be/alimentation/1987-mars-24-loi-sant-des-animaux-bien-tre-g-n-ral.pdf>

<http://www.favv.be/apiculture/santeanimale/default.asp#situation>



Loque européenne : on voit bien l'écaille résiduelle au fond de la cellule.